

Les biodéchets

Un levier essentiel dans la gestion des déchets

Depuis janvier 2024, une nouvelle obligation s'applique : les collectivités doivent proposer une solution de tri à la source des biodéchets, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Le bon sens du local

L'idéal reste de traiter les biodéchets **au plus près du lieu de production**, pour éviter des transports inutiles et énergivores.

À petite échelle, le compostage individuel reste simple. En collectif, il demande un peu plus d'organisation, mais reste accessible.

RAPPEL : Les biodéchets concernent les **matières végétales**, les **épluchures**, les **restes d'assiettes non carnés**, etc. Il s'agit de redonner à la terre ce qui vient d'elle.

CHIFFRE CLÉ

En France, **30 %** de ce que nous jetons dans nos poubelles est compostable. Avant cette loi, ces déchets finissaient en incinération. Aujourd'hui, on valorise enfin ce gisement.

À l'échelle des villes, comme **Caen la Mer**, il existe des **sites d'apport volontaire**, et des traitements par compostage industriel ou méthanisation (*production d'électricité et fertilisant*).

Un geste simple du quotidien qui a un grand impact sur la réduction des déchets et la préservation des ressources